Lycée français International Molière

Conseil d'établissement 03/04/25

Compte-Rendu

Participants

Parents : Carolina DEL CAMPO, Margarita BENITO, Monique MARTINEZ

Personnel : Ségolène CASTILLE, Julie GRINVALDS, Nathalie CHAMBERT, Abdellah TAYEB-PACHA, Sabine VOTRON

Élèves : Teresa RAYESS, Caterina JULIA

Direction : Jean-Christophe ORAIN, Florian SCHMIDT, Morgane ANSQUER, Frédéric BOIRA, Magaly BRIAND

Le président ouvre la séance à 17 h 19, le quorum étant atteint.

Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité, sans abstention.

Approbation du compte rendu du dernier C.É.

Les corrections suggérées préalablement au début de la réunion ayant été prises en compte, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité, sans abstention.

M. Orain précise que les comptes rendus passés, signalés absents de notre site, en ont simplement disparu suite à un important dysfonctionnement technique. Leur retour ne saurait tarder.

La Présidente de l'APAELM demande ensuite à lire une déclaration liminaire de la part de son association, qui figure en P.J. du présent compte rendu. Le Chef d'établissement remercie l'oratrice et précise que cette déclaration sera transmise avec le compte rendu de cette réunion aux membres du CE.

Ouverture d'une crèche

Madame Ansquer, directrice administrative et financière, présente le projet pédagogique, qui se fonde sur les notions de bien-être, de sécurité et de respect des besoins physiologiques de l'enfant, avec un accompagnement à l'éveil plutôt qu'un enseignement à proprement parler comme le proposerait une crèche s'appuyant sur le modèle espagnol. Elle annonce également que nous avons déjà une demi-douzaine de préinscriptions, alors que la première réunion d'information –réservée aux parents d'élèves du Lycée Molière pour l'instant – n'a eu lieu qu'en ce début de semaine. Cela laisse présager la probabilité d'ouverture d'un second groupe dès le 1er septembre. Le projet se veut bilingue espagnol-français, cependant une représentante des enseignants suggère l'idée d'y ajouter l'anglais pour se conformer à l'image trilingue du reste de l'établissement.

Elle présente ensuite les projets de locaux, à savoir la réaffectation à des classes de maternelle des salles E01 et E02, et les travaux que cela implique, modestes : essentiellement la recréation d'un point d'eau, et un re-cloisonnement permettant d'aménager une partie du couloir en salle de sieste, de sorte que l'actuel local dédié puisse être mis à profit pour un usage pédagogique. En incluant les achats de matériel et de mobilier, cela devrait représenter un investissement maximum de 12 000 € pour une salle dans un premier temps, ou 20 000 € pour un total de deux salles.

La question du calendrier annuel est ensuite évoquée : des périodes de fermeture plus courtes et moins fréquentes que l'école sont indispensables, pour répondre aux attentes des parents et car les très jeunes enfants ne peuvent pas bénéficier de *campamentos* mais d'une continuité assurant son confort et sa sécurité émotionnelle. La crèche bénéficiera donc de 10 jours de congés de Noël à l'Épiphanie, d'une semaine pour Pâques, et de quatre en été.

Les tarifs, qui n'ont pas été inclus au règlement financier (RF) mais qui feront très prochainement l'objet d'une annexe, sont portés à la connaissance du conseil d'établissement : un tarif plein de 540 € mensuel, avec la même gamme de remises que dans le RF général et un demi-tarif sur les mois de juillet et août grevés par les vacances. Enfin, les familles seront éligibles aux Bourses de la Communauté de Madrid, qui s'élèvent pour cette année à 177 €.

Les horaires de base seront 9 h – 16 h sur cinq jours, avec des possibilités d'extensions horaires moyennant supplément. Une plaquette spécifique sera prochainement élaborée afin de diffuser l'ensemble de ces informations aux potentiels futurs parents.

Elle répond ensuite aux questions des représentants de parents d'élèves :

- si la demande en est faite, ces enfants pourront bénéficier des transports scolaires ;
- dans l'hypothèse où deux groupes ouvriraient, la répartition des enfants se fera en fonction de leurs besoins et de leur évolution, la marche étant un des critères – mais pas le seul – à prendre en compte ;
- pas d'inquiétude si le succès est au rendez-vous, les bâtiments B et C sont en capacité d'absorber l'ensemble des classes élémentaires si nécessaire, libérant au besoin le rez-de-chaussée aux moins de six ans. M. Orain rappelle qu'en 2009 l'école maternelle a accueilli jusqu'à 150 élèves et l'établissement près de 900 élèves.
- un recrutement est déjà en cours, une offre déjà publiée sur le site web de l'établissement en précise les exigences.

Une élue du corps enseignant remercie notre DAF pour son investissement dans ce projet qu'elle porte avec passion. La représentante des personnels sanitaires et de santé demande des précisions sur l'organisation des repas en période de vacances scolaires : c'est le prestataire habituel qui s'en chargera également, ainsi que sur l'existence, confirmée par Mme Ansquer, d'un local dédié au parcage des poussettes.

Règlement financier 2025-2026

Le Président du conseil précise en préambule que le règlement financier reste similaire en grande partie aux versions des années précédentes ainsi qu'au cadre national des R.F. des lycées M.L.F. Les

seules véritables évolutions en sont la grille tarifaire et la politique de réductions ; la facturation de la nouveauté que représentent les bracelets de cantine , l'inclusion de *Mobil Guardian* dans le forfait livres numériques ; et, enfin, la prise en charge de 50 % des coûts d'inscription aux examens de langues, qui constituaient jusqu'à présent une zone de flou dans son application.

Il reprend ensuite les points de contestation ou de remise en question soulevés par l'APAELM, en proposant de soumettre à nouveau ce document à notre cabinet juridique, qui l'avait préalablement validé il y a environ 5 ans. Quant à l'avancement progressif de la date limite de réinscription (le 30 mars 2026 dans cette version, contre début juin il y a quelques années), il est justifié par la surcharge de travail que ces opérations représentent pour les secrétariats de l'établissement en fin d'année, la concomitance avec les opérations de préparation de rentrée, les examens etc. Ces réinscriptions tardives généraient un début d'année scolaire chaotique pendant lequel les secrétariats étaient occupés à valider des dossiers d'inscription.

Il se veut également rassurant, en rappelant que la fermeté théorique du R.F. est principalement là pour poser un cadre, mais au cas par cas, dans ce lycée à dimension familiale, nous nous adaptons systématiquement à tous les cas particuliers qui se présentent à nous, qu'il s'agisse de familles en difficultés financières passagères, de familles en attente d'un projet professionnel susceptible d'évoluer ou d'enfants confrontés à des problèmes de santé majeurs.

Il rappelle ensuite que les textes officiels stipulent que ce règlement financier doit être *présenté*, et non *approuvé*, en conseil d'établissement. Il n'est donc pas problématique en soi que la présente réunion se tienne après la date officielle de lancement de la campagne d'inscription. Face à une question sur la situation des familles dont les enfants quittent un programme scolaire en cours d'année, il rappelle que les frais de scolarité, qu'ils soient ou non versés mensuellement, sont dus annuellement. Cette règle s'applique également aux élèves partant en mobilité sur une partie de l'année scolaire. Il s'engage également à rencontrer les anciens élèves de l'option Dessin technique, afin de mieux comprendre pourquoi certains l'ont quitté en cours de route.

M. Orain revient sur l'impossibilité, à ce jour, d'envisager des remises sur le prix des transports scolaires : en effet, la situation 2024-2025 est à ce jour exceptionnelle, puisque toutes les autres années cette ligne budgétaire était déficitaire. Mme Ansquer précise que diminuer le prix de ce service reviendrait à en imputer le coût à l'ensemble des familles plutôt qu'uniquement à celles étant usagères des bus.

Concernant la question de l'APAELM portant sur les *becas escolares*, il est répondu que celles-ci seront en effet mentionnées dans le R.F. à l'avenir. De même, la charte du fonds de solidarité va très prochainement redevenir disponible sur notre site.

Auto-évaluation et projet d'établissement

M. Orain rappelle qu'au-delà des enquêtes conduites auprès des personnels et des usagers de l'établissement, une visite d'un groupe d'inspecteurs au mois de mai est destinée à nous aider dans notre travail d'auto -évaluation destiné à construire le futur projet d'établissement.

Questions et informations diverses

Questions des élus du personnel

1. L'emploi du temps des classes de 6e est particulièrement chargé cette année, avec 32 h 30 hebdomadaires. Il est cependant difficile de l'alléger en tenant compte des attentes de l'homologation A.E.F.É. d'une part, et des réquisits du Décret royal de 1993 précisant la nécessité d'enseigner Lengua y Literatura d'une part et Historia Geografía Sociales de l'autre. Ce sujet sera prochainement évoqué en conseil pédagogique, afin de trouver un compromis.

2. Le déploiement des Chromebooks pourrait être repoussé à la rentrée de 4e (confirmation ou infirmation de cette hypothèse sera donnée autour des vacances d'avril). Les élus se demandent alors comment assurer l'enseignement des matières nécessitant un recours à l'outil informatique. M. Orain se veut rassurant, puisque l'établissement dispose de deux salles dédiées, celle attribuée usuellement au primaire ne lui étant pas réservée, en plus des postes accessibles au C.C.C., et de la salle D04. Cette remise en question est le reflet d'une tendance sociétale, et d'une inquiétude de parents d'élèves, notamment parmi ceux que nous rencontrons régulièrement lors de visites de préinscription.

3. La question des horaires de primaire est soulevée, le passage probable de modules de durée variable (autour de 50 minutes) à modules de 45 minutes pouvant bousculer la grille hebdomadaire générale. En réalité, le respect de la convention collective reste garanti et les enseignants restent tenus au même volume d'heures lectives et non lectives. Ce projet reste à l'état d'étude préalable.

4. Les interrogations sur le lien entre augmentation de frais de scolarité et évolution des rémunérations mérite un éclaircissement : la masse salariale augmente mathématiquement, chaque année, en raison de la reprise d'ancienneté, et des hausses annuelles légales de salaire. Couplé à des effectifs stagnants voire en diminution, celles-ci justifient l'augmentation des frais de scolarité telle qu'elle a été annoncée. Le déconventionnement a aussi été un facteur impactant indirectement ces évolutions : d'une part, l'équipe de direction n'est plus rémunérée par l'État français ; d'autre part, la disparition de nombreux poste de résidents a permis de créer des postes indispensables comme celui de psychologue scolaire ou de gestionnaire à temps complet en plus du demi-poste de DAF (l'autre demi-poste de DAF étant à la charge de la M.L.F.).

Les salariés regrettent de ne pas pouvoir bénéficier d'augmentation, au-delà des obligations légales, malgré leur investissement constant. Les élus des parents d'élèves estiment également qu'il faut en faire une priorité, mais avec notre budget actuel la direction ne voit pas comment y remédier.

Ces salaires insuffisants représentent également un obstacle lors des recrutements, mais le Proviseur se veut rassurant, puisqu'il a déjà rencontré plusieurs candidats sérieux et motivés pour les postes annoncés vacants à la rentrée 2025 (mathématiques, philosophie et très probablement histoire-géographie).

Enfin, Madame Ansquer fait le point sur le mode de calcul des salaires des personnels de direction qui ne sont pas mentionnés dans l'additif au *convenio*. Celui-ci contient notamment une part proportionnelle aux indices des salaires de fonctionnaires français.

Questions des parents d'élèves non traitées lors du précédent conseil

5. Si le protocole pHARe, en tant que tel, n'a pas encore été déployé au Lycée Molière, principalement en raison d'un retard dans l'accompagnement prévu par une mission d'inspection française, sa principale composante, à savoir la M.P.P.^{fr} (méthode de la préoccupation partagée version française) est déjà bien en place dans nos procédures face aux signaux faibles de situations de harcèlement.

6. La psychologue, Mme Ranz, travaille actuellement au bilan de son premier semestre en poste, et celui-ci pourra être présenté, tout comme l'est traditionnellement le bilan infirmier, lors du dernier conseil d'établissement de l'année.

Questions des délégués des élèves

1. Les lycéens souhaitent que la cérémonie de graduation se passe dans l'établissement, car ils y sont très attachés. La cour du haut ne s'y prêtant plus en raison de nouveaux agrès, il faudrait envisager une nouvelle organisation. C'est à l'étude. On pourrait éventuellement envisager une programmation plus tardive, en fin de journée.

2. Comment organiser la semaine de révision préalable au baccalauréat, cette année que les E.C.E. et les ont lieu bien plus tôt que les épreuves écrites ? C'est en cours de réflexion, on allègera sans doute l'emploi du temps dans certaines matières mais pas dans d'autres, telles que la philosophie par exemple. Les enseignants de spécialité se tiendront également à disposition des élèves durant cette période, comme à l'accoutumée.

La représentante de l'ALI conclut en remerciant les enseignants et l'équipe de direction pour l'ensemble de leur travail.

Le Président lève la séance à 20 h précises.

Le secrétaire de séance, F. Schmidt

Le président, J-C Orain



